



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcoursup : accès des lycéens franciliens aux filières présentes à Auxerre

Question écrite n° 44691

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la plateforme « Parcoursup » permette aux lycéens d'Île-de-France d'être informés de l'existence des filières d'enseignement supérieur proposées dans le département de l'Yonne et notamment au sein de la capitale départementale, Auxerre. Il apparaît, en particulier, que tel n'est pas le cas, aujourd'hui, pour les classes préparatoires scientifiques du lycée Jacques-Amyot d'Auxerre, qui se trouve ainsi privé d'un vivier de lycéens franciliens susceptibles de venir compléter celui des lycéens icaunais. Il lui demande son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44691

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1449

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)